



Ensemble, agissons pour un monde numérique responsable

Association Reconnue d'Utilité Publique

## COLLOQUE

### **Les droits des mineurs dans l'environnement numérique : entre réalisation et vulnérabilité**

Jeudi 19 mars 2026

À l'aune de la restitution inédite de l'étude de l'Association (réalisée par Toluna Haris Interactive) sur les pratiques informationnelles des enfants et des adolescents de ces constats, les regards se sont croisés sur les conditions d'un accès effectif des mineurs à une information fiable avant d'élargir la réflexion à la capacité du droit à suivre l'évolution des usages numériques et à celle de la société à repenser les environnements de vie au-delà des écrans.

## Comment garantir l'effectivité du droit à l'information des mineurs dans un environnement informationnel désorganisé ?

**François Saltiel (modérateur)** : Cette première table ronde portera sur le droit à l'information des mineurs dans un espace numérique que l'on peut qualifier, comme cela a été dit, de dérégulé, fragmenté et complexe.

Je vous invite à accueillir nos intervenants :

- **Elsie Russier**, responsable de l'Académie de lutte contre les manipulations de l'information au sein de Viginum.
- **Thomas Huchon**, journaliste d'investigation, professeur à Sciences Po Paris et auteur de l'ouvrage Résister aux fake news.
- **Vincent Couronne**, directeur général de Les Surligneurs, chercheur associé à l'Université Paris Saclay, membre de la gouvernance de l'EFCSN project
- **Grégoire Borst**, professeur de psychologie du développement et de neurosciences cognitives de l'éducation à Université Paris Cité.

Je propose de commencer avec vous, Thomas Huchon, par une question de définition, simple en apparence : **on parle beaucoup d'« information fiable », mais aujourd'hui, qu'est-ce qu'une information fiable ?**

**Thomas Huchon** : Il devient de plus en plus difficile de définir ce qu'est une information fiable.

On a souvent tendance à opposer les informations fiables aux « fake news » ou aux fausses informations. Or, ces deux notions ne recouvrent pas exactement la même réalité.

Une information fiable ne correspond pas nécessairement à « la vérité ». D'ailleurs, la vérité est une notion difficile à appréhender de manière universelle. Ce qui existe, en revanche, ce sont des faits.

Ainsi, le premier critère d'une information fiable est qu'elle repose sur **des faits concrets et observables**. On pourrait dire qu'il s'agit de ce sur quoi nous pouvons collectivement nous accorder. À partir de ces faits, chacun peut ensuite proposer une interprétation et construire sa propre lecture.

**François Saltiel** : **Oui, mais cette table, par exemple, est-elle plate ou ronde ?**

**Thomas Huchon** : C'est précisément là que la question se complique. Certains pourront la percevoir comme ovale, d'autres comme légèrement losangée, d'autres encore comme carrée, notamment en fonction de leur point de vue ou même de la qualité de leur perception.

Et c'est là que réside une difficulté majeure : **le problème ne tient pas uniquement à la fiabilité de l'information, mais aussi à la manière dont elle est perçue et diffusée, ainsi qu'au contexte dans lequel elle s'inscrit.**

Dans un environnement numérique, contrairement aux médias plus traditionnels, nous sommes majoritairement exposés à des contenus qui confirment déjà, au moins en partie, nos croyances. Cela complique la distinction entre ce qui relève du fait et ce qui relève de l'opinion ou de l'interprétation.



En définitive, une information fiable repose sur trois éléments :

1. **des faits établis,**
2. **le contexte dans lequel elle a été produite,**
3. **et une transparence maximale dans les conditions de son élaboration, notamment le travail journalistique.**

Si l'on parvient à réunir ces éléments, on dispose déjà d'une base solide, même si, dans la pratique, ces exigences ne sont pas toujours respectées.

**François Saltiel : Merci beaucoup, Thomas. Vincent Couronne, puisque nous abordons maintenant les questions juridiques, pourriez-vous nous expliquer les contours du droit à l'information des mineurs ? Plus précisément, le droit d'accéder à une information fiable, notamment au regard de la Convention européenne des droits de l'homme ?**

**Vincent Couronne :** C'est un sujet vaste. La Convention européenne des droits de l'homme contient des dispositions assez limitées, mais la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) les a largement interprétées pour en donner une effectivité importante.

Cependant, lorsqu'on parle spécifiquement des mineurs, le sujet reste assez restreint. La CEDH ne prévoit pas de disposition spécifique concernant les mineurs. Elle est donc relativement limitée pour les protéger, notamment sur Internet.

Cependant, lorsqu'on parle spécifiquement des mineurs, le sujet reste assez restreint. La CEDH ne prévoit pas de disposition spécifique concernant les mineurs. Elle est donc relativement limitée pour les protéger, notamment sur Internet.

Cela ne signifie pas qu'elle ne fait rien. La Convention protège tous les individus sous la juridiction des États membres, qu'ils soient majeurs ou mineurs. Ainsi, Internet est reconnu comme un espace particulier pour la liberté d'expression et pour le droit de recevoir de l'information, avec une importance particulière pour permettre à ceux qui sont éloignés de l'information de s'exprimer et d'accéder à des contenus. Cela a été reconnu dès les années 2010, dans l'affaire Times Newspaper, qui considérait Internet comme une avancée majeure pour la liberté d'expression.

**La CEDH admet également que l'accès à une information fiable n'est abordé que de manière très limitée. En parallèle, elle reconnaît qu'Internet peut représenter un danger pour la liberté d'expression et le droit à l'information, car il est un outil puissant pour manipuler l'information.**

**Ainsi, la Cour estime qu'il est possible de prendre des mesures limitant la liberté d'expression pour protéger les mineurs et garantir leur accès à une information sécurisée.**

Pour illustrer la question de l'information fiable, il existe une affaire intéressante, hors Internet mais transposable au numérique. Il s'agissait d'une loi d'un certain pays européens obligeant les libraires à signaler par un bandeau les livres destinés aux mineurs présentant positivement l'homosexualité ou l'homoparentalité. La CEDH a considéré que cela allait trop loin, car les mineurs ont le droit d'accéder à une information pluraliste. Cette décision protège donc la liberté d'expression et le droit à l'information des mineurs.

**François Saltiel : Donc ce pays que vous ne citez pas, c'était la Hongrie ?**

**Vincent Couronne :** Effectivement, la Hongrie a été visée, mais là en particulier, il s'agissait aussi de la Lituanie plus curieusement.

**Modérateur :** Merci beaucoup, Vincent. Vous avez évoqué la question des manipulations.

On peut maintenant aborder les actions d'ingérence étrangère, sujet sur lequel Viginum intervient : détecter, analyser, quantifier et identifier ces opérations de désinformation. Ces opérations sont nombreuses et médiatisées, ce qui peut parfois amplifier leur portée.

**Comment observez-vous ces actions dans l'espace numérique, et quel est leur impact sur les mineurs ? Sont-ils spécifiquement ciblés, ou seulement indirectement concernés par des campagnes souvent à portée géopolitique ?**

**Quel lien existe-t-il entre ces actions de désinformation et la réception des mineurs ?**

**Elsie Russier :** Effectivement, chez Viginum, nous nous intéressons particulièrement aux ingérences numériques étrangères. Il est important de préciser que ces opérations sont encadrées et définies par la loi.

Évaluer l'impact d'une campagne de manipulation de l'information, et plus encore sur un public particulier, est très difficile. On ne peut pas se fier uniquement aux métriques, comme le nombre de partages, car ces indicateurs sont souvent manipulés par les acteurs eux-mêmes via des techniques comme l'astroturfing.

Un des principes fondamentaux de la manipulation de l'information est d'utiliser des moyens inauthentiques pour amplifier la réception et la visibilité de certains contenus. Ainsi, les adolescents ne sont pas forcément un public ciblé spécifiquement par ces acteurs, mais ils y sont mécaniquement exposés. Comme nous l'avons vu, ils s'informent majoritairement via les plateformes et les réseaux sociaux, et sont donc plus susceptibles de tomber sur des contenus manipulés.

Pour Viginum, l'action de sensibilisation ne doit pas se limiter aux seuls adolescents. Nous avons récemment publié des kits de sensibilisation aux manipulations de l'information et aux ingérences numériques étrangères, avec deux versions complémentaires : une pour les jeunes et une pour les adultes. Ces outils permettent d'accompagner les échanges entre parents et enfants, ce qui est souvent crucial pour réguler leur rapport à l'information.

**François Saltiel** : Oui, puisqu'on a vu dans l'étude que les adolescents accordaient encore un peu de confiance à leurs parents et surtout aux informations qui sont données par leurs parents.

**Justement, le rapport parents-enfants vous intéresse, Grégoire Borst ? Est-ce qu'on n'a pas aussi tendance à demander beaucoup aux mineurs dans leur volonté de vérifier l'information ? Comment analysez-vous ce rapport parents-enfants, surtout quand il s'agit d'inciter les adolescents à vérifier les informations qu'ils reçoivent ?**

**Grégoire Borst** : Eh bien, on peut déjà remarquer que, nous, en tant qu'adultes, nous ne vérifions pas réellement l'information. Ce n'est pas la manière dont nous nous informons.

**Ce que nous faisons, c'est choisir des médias de préférence, des sources qui correspondent à nos biais, notamment le biais de confirmation, c'est-à-dire que nous tendons à porter attention et à mémoriser les informations cohérentes avec nos opinions et nos croyances sur un certain nombre de faits dans l'espace public.**

De plus, nous sommes souvent polarisés, que ce soit sur le plan politique ou sur des faits de société. Nous choisissons donc nos journaux ou comptes préférés, et c'est ainsi que nous nous informons. La majorité d'entre nous ne passe pas son temps à vérifier toutes les informations auxquelles elle est exposée. Sauf exceptions professionnelles, nous déléguons cette vérification.

C'est donc un paradoxe : on demande aux adolescents quelque chose que nous ne faisons pas nous-mêmes. Et il y a un autre paradoxe : nous avons peu de données sur leurs usages précis, mais nous sommes la première équipe à avoir évalué objectivement leur capacité à discerner les vraies des fausses informations. Les adolescents disent être très capables, mais si l'on pose la même question aux adultes, ils répondent la même chose... et les tests montrent que nous sommes très mauvais.

Nous avons donc une perception erronée de nos compétences. Dans les systèmes informationnels actuels, nous avons des stratégies pour éviter les fausses informations, en suivant notamment des médias traditionnels. Tout cela crée une pression supplémentaire sur les adolescents : on leur demande de vérifier des informations, ce que nous-mêmes ne faisons pas systématiquement.

Quand on teste leur capacité à discerner la véracité de contenus — posts Instagram, TikTok, etc. — ils ne sont pas très performants. Et même si nous ne le sommes pas toujours non plus, eux le sont encore moins. Par exemple, en 6e, ils ne distinguent pas correctement les vraies des fausses informations. Si l'on demande de noter la véracité sur une échelle de 1 à 4, ils donnent à peu près la même note aux informations vraies et fausses.

Cette capacité se développe avec l'éducation aux médias et la connaissance progressive du monde, donc au cours de l'adolescence.

Un autre point concerne la France : dans une étude récente en cours de publication, nous avons constaté que la capacité à discerner vraies et fausses informations continue de progresser jusqu'à plus de 40 ans. Nous ignorons pourquoi. Il existe un « tipping point » vers 40 ans, puis la compétence décline, notamment chez les personnes plus âgées.

**François Saltiel** : donc après 40 ans, on ne fait plus d'effort ?

**Grégoire Borst** : Non, ce n'est pas qu'ils ne font plus d'effort, mais la courbe décline. C'est amusant car aux États-Unis et au Royaume-Uni, la progression est différente : elle décroît depuis l'adolescence jusqu'à 75 ans. Il y a donc des particularités culturelles et de systèmes d'information. Tout cela crée une pression supplémentaire sur les adolescents. Enfin, dans une étude non publiée mais intéressante, nous avons observé que l'adhésion aux théories complotistes est liée à la capacité à discerner les vraies des fausses informations.

Plus les parents sont complotistes, plus l'enfant a tendance à l'être. Étant donné que les adolescents accordent confiance aux parents pour la vérification et la transmission de l'information, être dans une famille complotiste augmente le risque de croire aux théories complotistes. Ce n'est évidemment pas déterministe, mais c'est un facteur de risque notable.

**Thomas Huchon** : Je voudrais simplement dire deux choses, très rapidement.

D'abord, quand on affirme que les gens vérifient (ou ne vérifient pas) les informations, on entretient une confusion. Taper une phrase dans un moteur de recherche ou consulter un site de fact-checking ne revient pas à vérifier une information. Ce serait comme prétendre savoir réaliser une opération à cœur ouvert après avoir lu une page Wikipédia : cela n'a pas de sens.

**Vérifier une information est un métier. C'est un véritable travail d'enquête. Vérifier l'information suppose de passer des appels, de contacter les équipes concernées, de recueillir des témoignages. C'est une démarche professionnelle.**

Je crois qu'il est temps de rappeler, en 2026, que le journalisme est un métier. D'ailleurs, même certains acteurs des plateformes semblent le redécouvrir. Le dirigeant d'Instagram a récemment déclaré que, face à la difficulté de distinguer le vrai du faux, il fallait « certifier le vrai ». C'est une prise de conscience tardive, mais bienvenue.

En revanche, je suis plus critique à l'égard de l'idée selon laquelle il faudrait apprendre à chacun à vérifier les informations. Ce n'est pas ainsi que fonctionne notre système.

**François Saltiel** : Il s'agirait donc plutôt de faire confiance à ceux dont c'est le métier de vérifier l'information ?

**Thomas Huchon** : Pas uniquement « faire confiance » de manière aveugle, mais comprendre que nos sociétés fonctionnent par délégation de confiance. Nous ne savons pas tous pratiquer une opération médicale, ni fabriquer du pain, et nous faisons appel à des professionnels pour cela. Il en va de même pour l'information.

Chacun choisit ses tiers de confiance, en fonction de ses opinions et de ses convictions. Le problème, aujourd'hui, c'est qu'un discours diffus suggère que ces tiers de confiance seraient inutiles, voire suspects, ce qui alimente la défiance. Or, ce discours est largement erroné.

La difficulté, c'est que la confiance se construit lentement mais peut se perdre très rapidement.

Il me semble donc important de rappeler une chose essentielle : **vérifier une information est un métier de journaliste. Consulter une source fiable ou un tiers de confiance ne revient pas à faire du fact-checking, mais à s'informer.**

La difficulté, c'est que la confiance se construit lentement mais peut se perdre très rapidement.

Il me semble donc important de rappeler une chose essentielle : vérifier une information est un métier de journaliste. Consulter une source fiable ou un tiers de confiance ne revient pas à faire du fact-checking, mais à s'informer.

Depuis des années, dans les actions d'éducation aux médias, on explique aux élèves qu'ils doivent devenir eux-mêmes des « fact-checkers ». Je ne pense pas que ce soit la bonne approche. **En revanche, on peut leur apprendre à développer leur esprit critique, à repérer les incohérences ou les manipulations.**

Mais vouloir transformer l'ensemble de la population en vérificateurs professionnels de l'information, avant ou après 40 ans, me paraît à la fois irréaliste et préoccupant.

**François Saltiel :** Juste une question complémentaire, puisque nous évoquons le fact-checking. On a vu que cette pratique a été fortement remise en cause, notamment par Donald Trump, puis par certaines grandes plateformes. Mark Zuckerberg a ainsi mis fin à des dispositifs de fact-checking, qui reposaient sur l'intervention de journalistes ou de tiers de confiance chargés de vérifier les informations circulant sur les réseaux sociaux.

Cette décision a notamment été justifiée au nom de la liberté d'expression, que vous évoquiez en introduction, une liberté dont on voit bien qu'elle peut être interprétée de manière variable.

Dès lors, Vincent Couronne, une question se pose : **le fact-checking est-il réellement utile ?** Cette pratique a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment quant à son efficacité. En effet, lorsqu'une personne adopte une posture de défiance, voire une posture complotiste, l'intervention d'un acteur qui affirme « voici la vérité » peut susciter un rejet immédiat. La défiance devient alors un réflexe.

**Dispose-t-on aujourd'hui de données permettant d'évaluer l'impact réel du fact-checking, dont on parlait beaucoup il y a encore quelques années ?**

**Vincent Couronne :** Merci pour cette question, François, car elle me permet de rebondir sur ce que disait Thomas à propos du fact-checking réalisé par des professionnels.

Aujourd'hui, il y a une contradiction assez forte dans le discours des plateformes. Par exemple, Meta (maison mère de Facebook et Instagram), affirme qu'il faut s'appuyer sur des professionnels, tout en prenant des décisions qui vont dans le sens inverse. Aux États-Unis, Meta a ainsi déployé un système de « notes de communauté », similaire à celui de X, qui consiste à confier aux utilisateurs eux-mêmes la tâche de vérifier l'information.

Autrement dit, on cherche à transformer les citoyens en fact-checkers, exactement ce que Thomas critiquait à l'instant.

**Or, les études montrent que ce système ne fonctionne pas.** D'abord, parce que les utilisateurs qui rédigent ces notes s'appuient très souvent sur des articles de fact-checking... produits par des professionnels. Mais comme Meta a décidé, début 2025, de cesser de collaborer avec des fact-checkers professionnels aux États-Unis, une partie importante de ces ressources a disparu. Les utilisateurs se retrouvent donc privés de sources fiables pour étayer leurs vérifications.

Ensuite, un autre problème apparaît avec ces notes de communauté, mis en évidence notamment par une étude du European Fact-Checking Standards Network : **ce système fonctionne uniquement lorsque les utilisateurs sont globalement d'accord.**

Dès que les sujets deviennent polarisés (ce qui est souvent le cas en politique), les désaccords empêchent toute validation commune. Résultat : aucune note n'est publiée, et la désinformation n'est pas corrigée.

On constate donc que, sur les sujets les plus sensibles, les utilisateurs ne parviennent pas à lutter efficacement contre la désinformation.

**Cela nous ramène à la question centrale : les fact-checkers professionnels sont-ils utiles, et quel est leur impact ?**

Pendant longtemps, même les journalistes spécialisés dans le fact-checking doutaient de leur utilité. Ils avaient le sentiment de s'adresser principalement à un public déjà convaincu, en lui fournissant des arguments pour défendre ses positions, par exemple dans des discussions informelles.

Mais des travaux récents nuancent fortement cette idée. Une étude menée notamment par Julia Cagé, portant sur des médias partenaires de Meta (dont l'AFP), montre que l'impact du fact-checking est en réalité significatif.

**François Saltiel :** Précisons que ce dispositif a été supprimé aux États-Unis, mais qu'il existe encore en Europe, même s'il a été réduit. Certaines rumeurs évoquent toutefois une possible suppression à venir.

**Vincent Couronne :** Exactement. Le dispositif reste en place dans le reste du monde, même s'il n'existe plus aux États-Unis. Ce que montre cette étude, c'est d'abord que la visibilité des contenus identifiés comme désinformation diminue de manière substantielle lorsqu'un média professionnel intervient.

**Parmi les utilisateurs ayant partagé une information fautive, environ 20 % suppriment leur publication après signalement, reconnaissant leur erreur.**

On observe également un effet intéressant sur le long terme : les utilisateurs qui partagent régulièrement de la désinformation ont tendance à en diffuser moins lorsqu'ils sont confrontés à des interventions répétées de fact-checkers professionnels. Il y a donc une forme d'apprentissage, voire d'éducation aux médias, y compris chez les producteurs de désinformation.

Ainsi, le fact-checking professionnel joue plusieurs rôles :

- il réduit la visibilité des contenus trompeurs,
- il incite à la correction,
- il contribue à modifier les comportements,
- il sert de référence pour les recherches d'information,
- et il alimente d'autres dispositifs comme les notes de communauté.

Il me semble important de le rappeler, car on entend souvent que le fact-checking arrive trop tard ou qu'il ne convainc que les convaincus. Les données montrent que ce n'est pas le cas.

**François Saltiel** : Merci. On voit bien que le fact-checking, même s'il n'arrive pas nécessairement trop tard, intervient malgré tout en second rideau. Si une fausse information ou une tentative de manipulation parvient à produire des effets, c'est qu'elle rencontre des croyances préexistantes. Il y a une forme de correspondance entre un message, un récit, un narratif, et les représentations du public.

**Grégoire Borst, comment peut-on agir en amont ? Comment lutter contre ces croyances, ces grands récits qui constituent le terreau de la viralité et de la propagation des fausses informations ?**

**Grégoire Borst** : C'est une question complexe. On dit souvent qu'il faut développer l'esprit critique, et je suis évidemment d'accord avec cet objectif. Mais, en psychologie, lorsque l'on tente de « débiaiser » les individus, on observe que cela fonctionne mais de manière limitée dans le temps. Les effets existent, mais ils restent généralement modérés et temporaires.

Il existe néanmoins quelques pistes encourageantes. Par exemple, l'utilisation de chatbots conçus pour déconstruire les théories complotistes. L'une des difficultés majeures avec ces croyances, c'est qu'elles reposent sur des enchaînements d'arguments extrêmement nombreux et imbriqués. On s'épuise rapidement à vouloir répondre point par point, d'autant plus que ces raisonnements reposent souvent sur des logiques fallacieuses : l'idée étant que si un seul argument n'est pas réfuté, alors l'ensemble du raisonnement serait valide.

Les chatbots ont ici un avantage : ils peuvent argumenter de manière continue, sans fatigue. Des travaux menés notamment par Gordon Pennycook ont montré que ces outils pouvaient réduire l'adhésion aux théories complotistes d'environ 20 %, **avec des effets encore visibles trois mois après utilisation. Ce n'est pas négligeable.**

**Cela montre aussi que plus l'intervention est précoce, plus elle est efficace. La sensibilisation à l'esprit critique commence dès le plus jeune âge. Il ne s'agit pas immédiatement de faire des enfants des experts du fact-checking, mais d'intégrer dans l'éducation aux médias une dimension essentielle : la compréhension des mécanismes de formation des croyances.**

Il faut en effet prendre en compte le rôle du « cerveau récepteur ». Même si une information est vérifiée, factuelle et rigoureuse, si elle contredit fortement les croyances d'un individu, celui-ci aura des difficultés à l'accepter. C'est un point fondamental.

D'où la nécessité d'une éducation aux biais cognitifs : apprendre aux adolescents (et aux adultes) à identifier leurs propres biais dans leur rapport à l'information. C'est un enjeu majeur.

**Il faut également promouvoir la pluralité des points de vue. Les individus qui s'informent à partir de sources diverses sont, en moyenne, plus proches d'une forme d'objectivité et font de meilleures anticipations, notamment en matière politique. Par exemple, lire différents journaux permet de limiter les effets de biais liés à une seule ligne éditoriale.**

Mais il faut rester lucide : c'est un travail complexe, qui suppose une éducation dans la durée.

Or, aujourd'hui, le temps consacré à l'éducation aux médias et à l'information en France est extrêmement limité : environ deux heures par an. C'est largement insuffisant.

**François Saltiel** : Peut-être même que ces deux heures sont parfois surestimées.

**Grégoire Borst** : Exactement. C'est un véritable enjeu. Il faut donner une place beaucoup plus importante à l'éducation aux médias et à l'information dans les programmes scolaires.

On ne peut pas imaginer, au regard des transformations actuelles de nos sociétés, que cette dimension ne soit pas au cœur de l'éducation.

**François Saltiel** : Ce qui est intéressant dans ce que vous dites, c'est la question du temps long. Vous soulignez que les effets des actions éducatives ont tendance à s'atténuer avec le temps, ce qui signifie que cette éducation est aujourd'hui probablement sous-dimensionnée par rapport aux besoins, même si certains enseignants s'y investissent fortement au quotidien.

Il faudrait donc non seulement renforcer cette éducation, mais aussi l'inscrire dans un parcours continu.

**Dans ce contexte, que fait Viginum pour sensibiliser ? Nous avons évoqué l'intérêt du fact-checking, mais aussi ses limites et les critiques dont il fait l'objet. Viginum adopte une approche proactive en matière de communication : quels sont concrètement ses leviers d'action pour renforcer la résilience face aux récits de désinformation ?**

**Elsie Trussier** : Ce qui est intéressant, c'est que l'approche de Viginum ne repose pas sur le fact-checking. C'est justement ce qui la rend complémentaire du travail des journalistes.

Nous ne nous intéressons pas directement aux contenus ou aux narratifs, mais à la manière dont ils sont produits et diffusés. Autrement dit, nous analysons les techniques. Nous parlons de « modes opératoires informationnels », que nous identifions et documentons.

**C'est aussi ce qui distingue la désinformation des manipulations de l'information.** Ces dernières constituent un concept plus large, qui englobe un ensemble de pratiques, de techniques et de stratégies. L'objectif n'est pas nécessairement de faire croire qu'une information est vraie ou fausse, mais plutôt de créer une confusion généralisée autour des sources d'information.

D'ailleurs, il n'est pas toujours nécessaire de produire du faux. Il suffit souvent de s'appuyer sur des thématiques déjà clivantes dans le débat public pour accentuer la polarisation. Le but est alors de fragiliser les conditions d'un débat public serein, en particulier dans l'espace numérique.

C'est sur cet objectif que nous concentrons notre action : comprendre et documenter les mécanismes qui perturbent le débat public.

Dans cette perspective, notre travail est complémentaire de celui d'acteurs comme Les Surligneurs. Nous collaborons notamment à des programmes de formation destinés aux journalistes pour les aider à mieux appréhender les manipulations de l'information.

Par ailleurs, nous avons récemment commandé une étude à la Direction interministérielle de la transformation publique, précisément pour répondre à cette question : comment lutter efficacement contre les manipulations de l'information ?

Cette étude, fondée sur une revue de littérature scientifique, met en évidence un point essentiel : une idée reçue très répandue consiste à penser que la désinformation fonctionne parce que les individus sont crédules. En réalité, ce n'est pas le cas.

**L'adhésion à la désinformation repose davantage sur des facteurs psychologiques et sociaux. Ce sont ces déterminants qui expliquent pourquoi certains individus adhèrent plus que d'autres à certains récits, notamment complotistes**

Dès lors, la réponse ne peut être que globale et systémique. Elle doit combiner plusieurs leviers :

- **renforcer l'éducation aux médias et à l'information ;**
- **soutenir une presse pluraliste ;**
- **former les journalistes aux enjeux de manipulation de l'information ;**
- **sensibiliser le grand public.**

Nous avons d'ailleurs travaillé avec le CLEMI pour former les enseignants.

Il n'existe pas de solution unique portée par un seul acteur. La lutte contre les manipulations de l'information suppose une approche collective et coordonnée

**François Saltiel** : Vous avez bien fait de rappeler la portée de ces stratégies, qui sont d'autant plus complexes qu'elles peuvent s'appuyer sur des éléments véridiques. Leur objectif n'est pas seulement de diffuser du faux, mais de diviser, de créer du chaos et de produire du discrédit.

Dans un contexte où notre société est déjà polarisée (notamment en raison d'un paysage médiatique lui-même fragmenté), il devient d'autant plus facile pour ces acteurs d'amplifier des divisions préexistantes.

Nous avons beaucoup parlé du fact-checking, du rôle des institutions comme Viginum ou des initiatives comme celles des Surligneurs. Mais il faut aussi s'intéresser aux canaux de diffusion, c'est-à-dire aux plateformes.

On connaît leur modèle économique fondé sur l'économie de l'attention : plus un contenu circule, plus il génère de l'engagement, et donc des revenus. **Dès lors, quel rôle peut jouer le droit pour limiter la propagation des fausses informations ? Peut-on encore attendre quelque chose du cadre juridique ?**

**Vincent Couronne** : Je pense que tout n'est pas perdu et qu'il est encore possible d'assainir notre espace informationnel. Sans cet espoir, nous ne serions probablement pas ici aujourd'hui. Une première piste intéressante (et juridiquement envisageable), consiste à renforcer ce qui est déjà esquissé dans le Digital Services Act : **le pluralisme algorithmique**.

**Concrètement, il s'agirait de permettre aux utilisateurs de choisir entre plusieurs systèmes de recommandation, et pas seulement celui proposé par la plateforme. On pourrait imaginer des algorithmes conçus par des médias, des associations ou d'autres acteurs tiers, auxquels les utilisateurs pourraient s'abonner. Cela offrirait une diversité de hiérarchisation de l'information.**

**François Saltiel** : C'est ce qu'on appelle parfois le « dernier kilomètre de l'information » : intervenir au niveau final de la recommandation. Mais cela suppose de contraindre juridiquement les plateformes à ouvrir leurs systèmes, ce qui va à l'encontre de leurs intérêts.

**Vincent Couronne** : Exactement. C'est techniquement possible, mais aujourd'hui très marginal dans les faits.

Une autre proposition intéressante (portée notamment par le Syndicat de la presse indépendante, consiste à transposer au numérique la logique de **la loi Bichet de 1947**.

Cette loi impose, dans le monde physique, une diffusion pluraliste de la presse : dans un kiosque, vous devez trouver une diversité de titres. L'idée serait d'imposer une obligation équivalente aux plateformes numériques.

Car aujourd'hui, certaines plateformes ont déjà montré leur capacité à invisibiliser des médias :

- Google a testé la suppression de médias de ses résultats,
- Meta a réduit ou bloqué la diffusion de contenus journalistiques dans certains contextes, notamment au Canada

Ces acteurs disposent donc d'un pouvoir immense sur la circulation de l'information. Une transposition de la loi Bichet permettrait d'imposer une distribution pluraliste et équilibrée des contenus, garantissant une meilleure visibilité des médias professionnels.

**François Saltiel** : Donc, en résumé, une piste centrale serait celle d'un pluralisme algorithmique encadré par le droit.

**Thomas Huchon** : J'aimerais bien qu'on ait des solutions de pluralisme algorithmique et les diverses solutions proposées tout au long de la discussion sont très intéressantes. Néanmoins, je crois qu'on ne saisit pas tout à fait le rapport de force dans lequel nous nous trouvons. Nous passons complètement à côté de la destruction méthodique de nos espaces démocratiques et de ce que nous appelons le vivre ensemble.

Je pense qu'on nous a trompé et manipulé. Je crois qu'on nous a trompés. On nous a manipulés en nous vendant la liberté d'expression, et, ce faisant, on nous a fait perdre notre libre arbitre.

Aujourd'hui, nos cerveaux sont en permanence exposés (et influencés), par des acteurs qui ne respectent pas nos lois, qui ne paient pas leurs impôts dans nos pays, et qui portent des positions idéologiques extrêmement claires.

Ces acteurs défendent, selon moi, une vision qui met en danger nos démocraties pluralistes. La question est simple : à quel moment allons-nous réagir ? Nous sommes des citoyens souverains, nous avons le droit de fixer des règles dans nos propres sociétés.

**On parle beaucoup des jeunes, mais en réalité, on les a abandonnés. On les a livrés à des plateformes qui exploitent leurs données et influencent leur rapport à l'information et à la démocratie.**

Attention, je ne plaide pas pour la censure. Ce que je demande, c'est que ces plateformes respectent nos règles.

Si un jour :

- elles deviennent **transparentes sur leurs algorithmes**,
- elles **cessent d'exploiter la prédiction comportementale**,
- elles **empêchent les ingérences étrangères de perturber nos démocraties**,

alors il n'y aura plus de problème. **Mais aujourd'hui, ce n'est pas le cas.**

Un grand merci à nos intervenants !



# e- enfance

3018

Ensemble, agissons pour  
un monde numérique  
responsable

Association Reconnue d'Utilité Publique

